



Lac Sergent

VILLE DE LAC-SERGENT

1466 chemin du Club Nautique, Lac- Sergent, Qc G0A 2J0

T : 418 875-4854 F : 418 875-3805

*ÉTAT DE LA
SITUATION
FINANCIÈRE
2012*

**RAPPORT DU MAIRE
MONSIEUR DENIS RACINE**

19 NOVEMBRE 2012

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le troisième et dernier rapport annuel du maire sur la situation financière de la Ville, pour ce mandat. Il représente un moment privilégié pour faire le bilan des actions du Conseil municipal à un an de la fin de son mandat.

1. États financiers 2011

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2011. L'année financière 2011 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 139 210 \$, portant le surplus accumulé non affecté à 253 600 \$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

RECETTES	RÉEL 2011	BUDGET 2011
- Taxes	644 104 \$	618 546 \$
- Quotes-parts	0 \$	0 \$
- Autres recettes de source loc.	75 553 \$	16 059 \$
- Transferts	192 471 \$	163 254 \$
- Services rendus	119 418 \$	101 392 \$
- Imposition de droits	49 451 \$	29 208 \$
- Amendes, intérêts, etc.	4 657 \$	4 079 \$
- TOTAL	1 085 654 \$	932 538 \$
DÉPENSES		
- Administration gén.	180 635 \$	217 128 \$
- Sécurité publique	116 158 \$	115 773 \$
- Transport	192 586 \$	196 737 \$
- Hygiène du milieu	274 436 \$	157 220 \$
- Santé et bien-être	423 \$	
- Aménagement, urb et dév.	101 284 \$	107 074 \$
- Loisirs et culture	78 339 \$	97 099 \$
- Frais de financement	2 583 \$	5 315 \$
- TOTAL	946 444 \$	896 346 \$
AFFECTATIONS		
- Surplus non affecté	253 600 \$	
- Surplus affecté ET		
- Réserve financière et fonds rés.	2 111 \$	69 702 \$
- Activités d'investissement	(59 \$)	(28 972 \$)
-Surplus (déficit) de l'exercice	139 210 \$	

2. Indicateurs de gestion 2011

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires Municipales. Ces données sont publiques.

	2011	2010	2009
TRANSPORT ROUTIER			
VOIRIE MUNICIPALE			
Coût par kilomètre de voie	3 825 \$	3 622 \$	3 487 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE			
Coût par kilomètre de voie	3 320 \$	2 992 \$	3 274 \$
SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE			
- % de l'endettement total net à long terme		5,58%	2.25%
- % du service de la dette		0,21%	0.17%
RESSOURCES HUMAINES			
- Effort de formation par employé	2 h	6,67 h	8.00 h
- % du coût de formation /rémunération totale	0.47 %	1,52%	1,05%
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
- Coût de la sécurité incendie par 100\$/évaluation	0.07 \$	0.07 \$	0.07 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
- Coût de la cueillette des déchets domestiques /résidence	78,70 \$	75,05 \$	71.30 \$
LOISIRS ET CULTURE			
- Coût des activités culturelles / habitant	7.01 \$	6,20 \$	n/a
- Coût des activités récréatives /habitant	141,77 \$	186,50 \$	245.89 \$

3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2012	2013	2014
- Enlèvement de la neige	88 000 \$	91 000 \$	95 000 \$
- Cueillette des ordures	18 921 \$	16 720 \$	
- Site d'enfouissement	14 682 \$	16 078 \$	
- Collecte sélective	14 378 \$	13 717 \$	
- PGMR	587 \$	652 \$	
- Incendie	56 870 \$	52 010 \$	
- MRC	43 631 \$	42 179 \$	
- Évaluateurs	15 825 \$	15 844 \$	
- Sécurité publique	76 016 \$	83 399 \$	
	328 910 \$	331 599 \$	

Un contrat de vidange de fosses a été octroyé à la firme Sani-St-Basile d'une tarification selon le nombre de gallons vidangé pour les années suivantes : 2012-2013.

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2011, prévoyait des immobilisations de 441 000 \$ échelonnés comme suit :

2012	915 077 \$
2013	198 509 \$
2014	36 800 \$

La programmation des années 2013-2014-2015 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2013.

LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000\$ et comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$

Contrat de plus de 25 000\$ (article 474.1 LCV)

BPR-Infrastructures	28 628.78 \$	17/04/2012	Relevé sanitaire – étude – versement final
PLANIA	3 449.25 \$	19/03/2012	Harmonisation des règlements d'urbanisme
Régis Côté & Associés	37 941.75 \$	05/10/2012	Plans et devis Hôtel de Ville
Groupe Roche ltée	1 250 \$	16/07/2012	Estimé d'avant projet
Groupe Roche ltée	6 484.59 \$	18/06/2012	Confection des plans et devis – ch. Des Mélèzes
Groupe Roche ltée	17 246.25 \$	18/06/2012	Confection des plans et devis – ch. TDLS
LVM inc.	9 473.94 \$	16/07/2012	Réfection des chemins municipaux
DESSAU inc.	3 000.00 \$	12/04/2012	Sondage ch. Des Merisiers
DESSAU inc.	2 800.00 \$	12/02/2012	Scénarios de réhabilitation ch. Des Hêtres
Total:	110 275 \$		

No	Fournisseur	montant	date	Objet
	Association Nautique du lac Sergent	15 000.00 \$	19/06/2012	Subvention 2012
	Association Nautique du lac Sergent	250.00 \$	03/07/2012	Subvention 2012
	Association Nautique du lac Sergent	3 593.20 \$	03/07/2012	Subvention 2012
	Association Nautique du lac Sergent	12 085.50 \$	15/08/2012	Subvention 2012
	Total:	30 929 \$		
	Ministère des Finances (MDF)	37 875.00 \$	28/05/2012	Quote part 2012 / service de police
	Ministère des Finances (MDF)	37 875.00 \$	01/10/2012	Quote part 2012 / service de police
	Total:	75 750 \$		

MRC de Portneuf	19 822.00 \$	02/02/2012	Quote-part 2012 versement 1 de 3
MRC de Portneuf	19 822.00 \$	03/04/2012	Quote-part 2012 versement 2 de 3
MRC de Portneuf	19 822.00 \$	20/07/2012	Quote-part 2012 versement 3 de 3
Total:	59 466 \$		
Raymond Robitaille excavation	40 101.60 \$	16/01/2012	Déneigement 2011/2012 - versement 1 de 3
Raymond Robitaille excavation	40 471.20 \$	06/03/2012	Déneigement 2011/2012 - versement 2 de 3
Raymond Robitaille excavation	10 117.80 \$	24/04/2012	Déneigement 2011/2012 - versement 3 de 3
Raymond Robitaille excavation	10 117.80 \$	28/05/2012	Déneigement retenue sur contrat
Raymond Robitaille excavation	5 162.38 \$	13/06/2012	
Raymond Robitaille excavation	1 585.67 \$	16/07/2012	
Raymond Robitaille excavation	5 173.88 \$	15/10/2012	Réfection des accotements
Total:	112 730 \$		
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	16 189.68 \$	24/01/2012	Quote-part 2012 - versement 1 de 3
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	16 189.68 \$	02/04/2012	Quote-part 2012 - versement 2 de 3
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	13 189.73 \$	20/07/2012	Quote-part 2012 - versement 3 de 3
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	3 000.00 \$	31/07/2012	Quote-part 2012 - versement 3 de 3
Total:	48 569 \$		
REVENU QUÉBEC	5 296.76 \$	31/03/2012	JR117 Prov (remise gouvernementale)
REVENU QUÉBEC	6 904.74 \$	30/06/2012	JR117 Prov (remise gouvernementale)
REVENU QUÉBEC	7 599.49 \$	30/09/2012	JR117 Prov (remise gouvernementale)
Total:	19 801 \$		
Sani St-Basile	4 919.80 \$	02/02/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	2 662.24 \$	19/03/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	2 723.28 \$	24/04/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	1 554.28 \$	02/05/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	5 335.20 \$	05/06/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	11 528.22 \$	06/08/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	26 980.68 \$	28/08/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	8 495.44 \$	14/09/2012	Vidange de fosses
Sani St-Basile	9 396.42 \$	01/10/2012	Vidange de fosses
Total:	73 596 \$		
Ville de St-Raymond	53 437.00 \$	24/04/2012	Service intermunicipale Incendie 2012
Total:	53 437.00 \$		
Grand total:	474 278\$		

Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

Qualité des eaux du lac – Tout au long de notre mandat comme maire, nous l'avons dit et répété : l'environnement demeure toujours notre première priorité.

Le relevé sanitaire a été complété et les résidents ont reçu au printemps 2012 un rapport sur l'état de leur installation septique. Les résultats ne constituent guère une surprise :

- 36 installations ont obtenu une cote A;
- 33 installations ont obtenu une cote B;
- 325 installations ont obtenu une cote B- (i.e. non-conforme et présentant un risque pour l'environnement);
- 10 installations ont obtenu une cote C (i.e. non-conforme et présentant un risque pour la santé publique).

Toutefois, même si ce rapport n'est pas aussi complet que nous l'aurions souhaité, car nous étions limités par les fonds disponibles, cela donne néanmoins une idée assez juste de l'état de la situation et la vétusté de nos installations septiques. Aussi, nous avons convoqué les citoyens les 26 juin et 15 septembre dernier pour faire le point sur le dossier et préciser les choix qui s'offrent à nous. À ce sujet, votre conseil privilégie des solutions collectives et ce, sans subvention (à moins d'un revirement inespéré suite au changement de gouvernement). Comme, compte tenu des délais d'élaboration d'un règlement d'emprunt nous menait à un référendum en janvier 2013, nous avons choisi de consulter les citoyens sur leur adhésion ou non à notre projet, par voie postale en octobre et novembre 2012. Nous nous étions engagés à ce que si leur réponse est négative, le projet serait abandonné. À l'inverse, nous poursuivrons le projet afin de tenir un référendum sur le règlement d'emprunt au printemps 2013 et, si la réponse est affirmative, nous procéderons à la confection des plans et devis afin de débiter les travaux en 2014. Nous sommes heureux d'annoncer que les résultats de cette consultation nous indiquent que 62,8 % des résidents appuient le projet avec une participation de 78,32 % (242 sur 309). Comme ce projet requiert un effort collectif et solidaire en vue de protéger les eaux de notre lac, et même si l'appui au projet varie selon les zones, une majorité de citoyens a appuyé le projet dans chacune des zones et nous comptons aller de l'avant dans toutes les zones.

Enfin, soulignons l'adoption du règlement 298 concernant l'émission, l'exécution et le contrôle des permis d'implantation des installations septiques afin de resserrer les contrôles sur le déroulement des travaux suite à l'émission des permis

Urbanisme – L'urbanisme a été, en 2012, une préoccupation importante de votre Conseil municipal.

L'entrée en vigueur en mars 2009 du nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf nous a imposé d'effectuer une harmonisation de notre réglementation d'urbanisme d'ici la fin de 2013. Les travaux se poursuivent et le Conseil sera appelé à se prononcer sur les nouveaux règlements dans le courant de l'année 2013. Ceci complètera notre engagement de moderniser notre réglementation d'urbanisme pris aux élections de 2005 et de 2009.

La MRC de Portneuf et le MAMROT ont accepté notre demande de modification du schéma d'aménagement afin de transformer la zone résidentielle rurale, allant de la charge à la décharge par la rive nord du lac, en périmètre urbain, ce qui s'est concrétisé par l'adoption du règlement 283.. Nous rappelons que cette demande n'avait que pour objet de rendre notre ville éligible aux grands programmes de subventions des gouvernements fédéral et provincial. Suite aux représentations des citoyens lors de l'assemblée publique de consultation qui craignaient que ce nouveau statut favorise la densification du territoire, la MRC a maintenu l'exigence que nous avons déjà afin que les futurs lotissements à l'intérieur du périmètre aient un minimum de 4 000 mètres carrés, nonobstant le fait que des services d'aqueduc ou d'égout pourraient être disponibles.

L'initiative de la Chambre de commerce de Saint-Raymond, appuyée par la Ville de Saint-Raymond et du Club de motoneiges de Saint-Raymond, de demander à la MRC de Portneuf de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le passage des motoneiges sur la piste cyclable, nous a causé au cours de 2012, beaucoup de soucis, car cette demande pourrait entraîner de sérieuses conséquences pour nos résidents de la rive sud du lac. Au moment où ces lignes sont écrites, une solution de compromis comportant le maintien de la piste de contournement du lac Sergent, a été trouvée. Toutefois, elle nécessite l'accord de la Commission de protection du territoire agricole et nous sommes en attente du jugement. Nous devons rester vigilant en 2013 et nous prévoyons maintenir nos réserves financières pour appuyer le projet si le compromis est homologué, ou le combattre en cas contraire.

Club nautique – Progressivement depuis la rénovation du club nautique en 2006, votre conseil a entrepris de faire des travaux d'isolation, de chauffage et de climatisation de l'édifice, notamment en se servant des fonds disponibles sur le *Pacte rural*. Dans cette perspective, nous avons procédé au sablage des planchers à l'automne 2012. De plus, nous avons adopté le règlement 298 visant la réfection de la rampe de mise à l'eau publique par l'installation d'une barrière munie d'une serrure électronique et la distribution de cartes magnétiques d'accès afin de permettre d'étendre les heures d'usage en faveur de nos citoyens tout en interdisant l'accès aux descentes à bateaux privées à toute autre personne, sauf le propriétaire.

Nous pensons que le problème des locaux municipaux se poserait en 2013. Cependant, la fermeture hivernale de la Base de Plein-air, après que nos employés aient grelotté tout l'hiver 2011-12, nous a forcé la main. Nous avons déménagé pour l'hiver 2012-13 les bureaux municipaux au club nautique jusqu'à la fin de la construction de notre Hôtel de Ville. C'est donc dire que le loyer économisé pour cet hiver vient compenser à peu toutes les dépenses faites pour les travaux d'isolation et de chauffage du club; nous ne pouvons que nous en féliciter.

Travaux publics – Nous avons obtenu en 2011 la confirmation d'une subvention de 104,000 \$ provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, répartie sur trois ans, donc 34,000 \$ pour 2012. Cette aide financière s'ajoute aux trois autres qui étaient déjà confirmées: 14 876 \$ du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal, 52 497 \$ du programme de retour de la taxe d'accise (récurrente pour 97 150 \$ pour 2013) et 13 700 \$ du Pacte rural.

Aussi, nous avons entrepris cet automne d'importants travaux de réparation et de réfection du chemin Tour-du-lac Sud pour la portion qui se situe sur notre territoire; des travaux d'une valeur d'environ 200,000 \$ qui seront complétés par l'asphaltage en 2013.

L'acceptation en 2011 par la Ville de Sainte-Catherine de l'entente intermunicipale que nous leur avons proposée, nous permettra de récupérer les coûts de déneigement de la portion du chemin Tour-du-lac Sud situé sur leur territoire. Cette somme de 17 000\$ a été créditée sur la taxe de déneigement de 2012 et viendra en réduire le taux de façon récurrente, allégeant d'autant le fardeau fiscal de nos citoyens.

Administration municipale – Notre bulletin municipal, Le Jaseur, aura été publié trois fois en 2012 en incluant le prochain numéro qui paraîtra pour la fin de l'année. Il en sera de même pour 2013.

L'éthique et la transparence ont occupé notre législateur qui a voté des lois à cet égard s'appliquant aux municipalités. Nous avons donc assumé nos responsabilités légales en dotant le Conseil et notre personnel, d'un code d'éthique.

Notre site internet présentait plusieurs faiblesses notamment à l'égard des mises à jour trop tardives. Nous sommes heureux d'avoir pu mettre en ligne au début de novembre, notre site entièrement revu, corrigé et modernisé. Nous vous invitons à le consulter régulièrement et à nous faire part de vos observations.

Nous avons déjà abordé le dossier de l'Hôtel de ville. Récemment, le Conseil municipal a accepté le concept présenté par les architectes Régis Côté et Associés et les plans et devis devraient être prêts d'ici quelques semaines, de sorte que nous pourrions aller en appel d'offres publiques, attribuer le contrat de construction au plus tard à la fin de janvier, avec une construction qui débutera en mars pour se terminer en juin 2013. Il s'agit d'un projet d'environ 400,000 \$ dont 100,000 \$ sera financé à même notre surplus accumulé non affecté et le reste, par un règlement d'emprunt. Cet emprunt ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur votre compte de taxes sur une perspective de quelques années, compte tenu de l'importante croissance de l'évaluation foncière de notre ville.

Loisir et culture – Au cours de l'année 2012, le Conseil municipal a maintenu son appui à l'Association nautique, à l'APPELS et à la Chapelle.

Dans le cas de l'Association nautique, nous avons augmenté quelque peu leur subvention annuelle de base, pour la fixer à 28 155 \$ tout en ne poursuivant pas en 2012 le versement d'une somme de 8 000\$ par année pour un programme triennal d'immobilisation, compte tenu de l'incapacité de l'Association de procéder à une reddition de compte adéquate. Par contre, nous avons confié à l'Association en lui offrant le financement requis, l'organisation de la Fête nationale et un magnifique feu d'artifice a encore une fois, été offert aux citoyens le 23 juin.

Pour l'APPELS, notre subvention s'est chiffrée à 9 800 \$ et comprend le coût des relevés de la qualité de l'eau sur le lac. Pour ce qui est de la Chapelle, nous sommes tous conscient de l'attachement de nos citoyens à ce bâtiment, témoin de notre histoire et de notre foi. D'importants travaux sont devenus nécessaires. En 2012, il a fallu redresser la bâtisse, car certaines poutres sous celle-ci étaient pourries et avaient entraîné son affaissement. De plus, on devra procéder au peinturage intérieur et extérieur d'ici peu. C'est pourquoi, la Ville a convenu avec la Fabrique de Saint-Raymond qui en assure la gestion, de lui laisser une enveloppe de 10, 900 \$ du Pacte rural pour financer une partie des travaux effectués en 2012. Nous devons vraisemblablement faire de même en 2013 et en 2014.

En août dernier, nous avons procédé à la troisième remise des médailles du mérite et du bénévolat du Lac-Sergent. Huit récipiendaires ont été honorés et nous leur redisons un grand merci pour ce qu'ils ont réalisés. En 2013, nous formerons un nouveau jury pour l'attribution de ces distinctions.

Situation financière 2012 – Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2011 à 253 600 \$. Au cours de l'année 2012, différents mandats dont trois majeurs ont été octroyés à même nos surplus dont : (1) projet de construction d'un hôtel-de-Ville et (2) modernisation et informatisation du système d'ouverture de la rampe d'accès de mise à l'eau et (3) étude préliminaire comparative des technologies pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté au 31 octobre 2012 d'environ 42 000 \$.

A cette date, nous avons des recettes de **955 348 \$** sur un budget initial de 1 017 578 \$ et des dépenses et immobilisations de **817 231 \$** sur un budget initial de 1 017 578 \$. A cette date, le surplus s'élève donc à **138 116 \$**. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un léger surplus au 31 décembre prochain.

Rôle d'évaluation – L'année 2013 sera la première année d'exercice d'application du nouveau rôle triennal. Dans l'ensemble, notre évaluation a augmenté de 21 % pour atteindre 105 094 400 \$; la maison moyenne à Lac-Sergent passant de 222,591 \$ à 269 862 \$. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que notre richesse foncière était de 35 824 300\$ en 2006 et que la valeur moyenne d'une résidence était alors de 102 890 \$. L'importance de notre richesse foncière, notamment pour les terrains situés en bordure du lac, crée des distorsions majeures dans la répartition du fardeau fiscal à l'intérieur de la municipalité et au sein de la MRC, car, dans ce dernier cas, les quotes-parts sont fondées non pas sur la population, mais sur la richesse foncière uniformisée. Ainsi, notamment pour les subventions que donne la MRC de Portneuf à divers organismes, tels que la Fondation de services de santé et sociaux de Portneuf, la FASSAP ou le CLD, nos citoyens doivent contribuer *per capita* environ deux fois et demie la moyenne des autres citoyens de la MRC. Il s'agit d'un message que nous répétons depuis plusieurs années auprès de nos collègues maires de la MRC, mais ceux-ci font toujours la sourde oreille.

La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

Proportion médiane :	101 %
Facteur comparatif :	0.99

Rémunération des membres du Conseil – La rémunération annuelle du maire est de 7 810\$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent 3 124\$ par année. Une prime annuelle de 1 016 \$ est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. De plus, le maire ou son représentant reçoit de la MRC de Portneuf, un salaire de 114.80\$, plus une allocation de 57.40\$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une rémunération de 143.50\$ par réunion pour les commissions de la MRC sur lesquelles il siège, ainsi qu'une allocation supplémentaire de 71.75\$ par réunion à titre de président de l'une de ces commissions.

Tous les frais de déplacements sont également remboursés pour tout déplacement du maire ou de son représentant. Aussi, la rémunération du maire provenant de la MRC s'établira en 2012, à environ 6 770\$. Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 90.61 \$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses.

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 271, adopté en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

Denis Racine, maire

19 novembre 2012